

Budget de fonctionnementPortrait fiscal de l'arrondissement
Outremont

2017



1,2040

Taux de taxation et tarification¹

Taux de taxes foncières générales

Taux par catégories d'immeubles

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis

O,6020

Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus

O,5051

Immeubles non résidentiels

2,9894

Réserve financière de l'eau

Terrains vagues

Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis

O,0945

Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus

O,2888

Réserve financière de la voirie

Taxe spéciale pour travaux de voirie

Immeubles résidentiels 0,0034
Immeubles non résidentiels 0,0231

Taxes d'arrondissement

Taxe relative aux services (tous les immeubles)

O,0420

Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)

0,0341

Tarification fiscale locale

Tarification de l'eau

Immeubles résidentiels Aucune tarification particulière.

Immeubles non résidentiels

Tarif au compteur de 0,44 \$/m³. Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est

accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.

Tarification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels Tarif fixe de 202 \$ par logement.

Immeubles non résidentiels Tarif fixe de 202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial.

² En 2017, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.



 $[\]overline{}$ À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 $\$ d'évaluation.

Répartition des valeurs foncières imposables et compensables

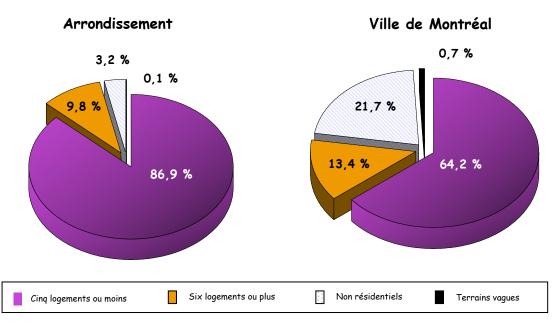
En millions de \$

	Arrondissement		Ville de Montréal	
Catégories d'immeubles	Valeur ajustée 2016	Valeur ajustée 2017 ¹	Valeur ajustée 2016	Valeur ajustée 2017 ¹
Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	4 755,5	4 823,2	141 980,4	144 230,8
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	514,4	544,8	28 788,7	30 101,7
Immeubles non résidentiels	166,5	175,4	47 628,5	48 713,5
Terrains vagues	5,5	5,6	1 551,7	1 635,8
Total — immeubles imposables et compensables²	5 442,0	5 549,0	219 949,3	224 681,9

¹ Valeur ajustée après étalement, sur 3 ans, de la variation des valeurs par rapport au rôle précédent. Il s'agit de la base d'imposition en 2017.

Source : Rôle foncier triennal 2017-2019 de la Ville de Montréal déposé le 14 septembre 2016.

Proportion des valeurs ajustées 2017 par catégories d'immeubles





 $^{^2}$ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Richesse foncière uniformisée

Catégories de valeurs	Valeur au rôle triennal 2017-2019 (\$)	%	Valeur pondérée (\$)
Immeubles imposables	5 759 002 300	100,0 %	5 759 002 300
Immeubles visés au 1 ^{er} alinéa de l'article 208	0	100,0 %	0
Immeubles visés au 2º alinéa de l'article 210	4 236 200	100,0 %	4 236 200
Immeubles du gouvernement du Québec et ses entreprises visés au 1 ^{er} alinéa de l'article 255	0	100,0 %	0
Immeubles du gouvernement du Canada et de ses entreprises	0	100,0 %	0
Réseau de la santé et des services sociaux	6 638 200	80,0 %	5 310 560
Cégeps et universités	118 202 500	80,0 %	94 562 000
Écoles primaires	51 815 000	65,0 %	33 679 750
Autres immeubles scolaires	112 681 400	65,0 %	73 242 910
Total			5 970 033 720
Facteur comparatif			100,0 %
Richesse foncière uniformisée (L.R.Q., chapitre	5 970 033 720		

Source : Rôle foncier triennal 2017-2019 de la Ville de Montréal déposé le 14 septembre 2016.

Montant maximal d'emprunt que votre arrondissement peut décréter, en 2017, en vertu de l'article 544 al.2 (20) de la LCV est de :

 $(RFU \times 0.25 \%)$:

14 925 084 \$



Complément d'information par catégorie

Variation des charges fiscales entre 2016 et 2017

Variation de l'ensemble des charges

2,4 %

3,1 %

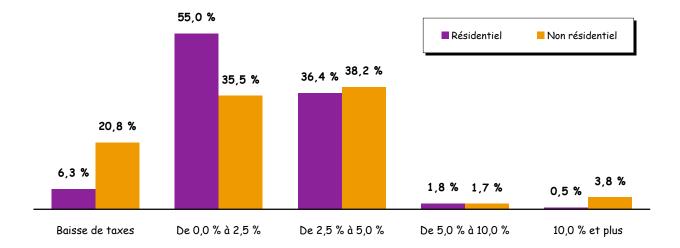
		Résidentiel		Non résidentiel	
Variation par catégories d'immeubles		Nombre d'immeubles	Variation moyenne	Nombre d'immeubles	Variation moyenne
1 logement (unifamilial)	- Semi-commercial	1 852	2,0 %	178	2,8 %
1 logement (copropriété)	- Commercial	2 551	1,5 %	67	4,2 %
	- Industriel	856	3,6 %	9	8,0 %
4 à 5 logements	- Institutionnel	27	4,4 %	39	1,8 %
6 logements ou plus		106	4,6 %		
Autres ¹		493	2,9 %		
		5 885		293	

¹ Comprend les terrains vagues et d'autres bâtiments secondaires.

Variation par tranches
Baisse de taxes
De 0,0 % à 2,5 %
DE 0,0 % & E,5 %

De 2,5 % à 5,0 % De 5,0 % à 10,0 % 10,0 % et plus

Résidentiel		Non résidentiel		
Nombre d'immeubles	Proportion	Nombre d'immeubles	Proportion	
370	6,3 %	61	20,8 %	
3 238	55,0 %	104	35,5 %	
2 141	36,4 %	112	38,2 %	
107	1,8 %	5	1,7 %	
29	0,5 %	11	3,8 %	
5 885		293		





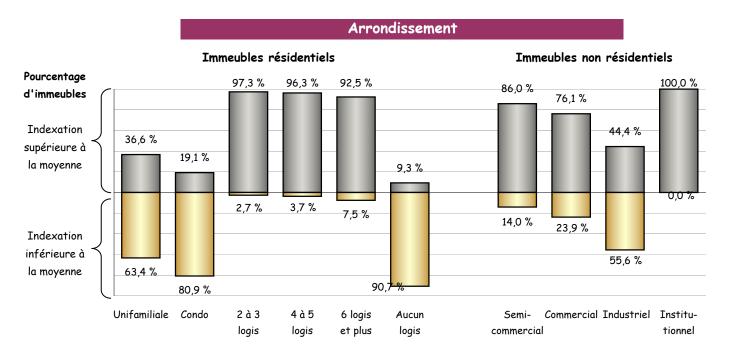
Variation du compte de taxes moyen

	Types d'immeubles		
	Unifamiliale	Condominium	2 à 5 logements
Valeur moyenne ajustée (2017)	1 303 143 \$	493 623 \$	1 145 279 \$
Taxes 2016	10 281 \$	3 916 \$	8 894 \$
Taxes 2017			
Taxe foncière et tarification¹	8 224 \$	3 115 \$	7 228 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau	1 231 \$	466 \$	1 082 \$
Taxe relative à la voirie	45 \$	17 \$	39 \$
Taxe d'arrondissement relative aux services	547 \$	207 \$	481 \$
Taxe d'arrondissement relative aux investissements	444 \$	168 \$	390 \$
Total	10 491 \$	3 974 \$	9 220 \$
Variation totale (\$ - %)	210 \$	58 \$	326 \$
variation totale (\$ - 70)	2,0 %	1,5 %	3,7 %

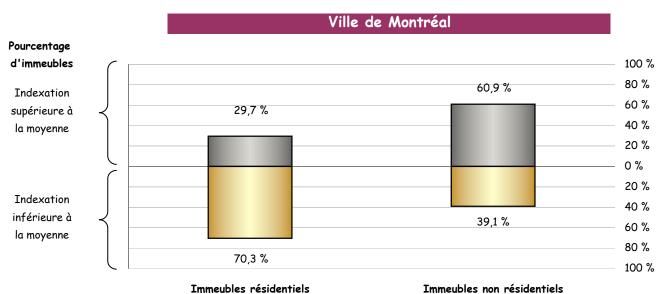
¹ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.



Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles imposables par rapport à l'indexation moyenne de la Ville, du rôle 2014-2017 au rôle 2017-2019



Indexation moyenne de l'arrondissement Résidentiel : 5,4 % - Non résidentiel : 13,0 %



Indexation moyenne de la Ville de Montréal Résidentiel : 6,1 % - Non résidentiel : 7,9 %

Note : Tout en conservant les autres paramètres constants, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter et celui voyant sa valeur foncière augmenter moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer.

